

Conditions de participation à
« Jeu concours Gagnez votre voyage avec FacilitaTrip »

1. Jeu-concours et société organisatrice

Le jeu-concours en ligne « Gagnez votre voyage avec FacilitaTrip » (ci-après le « jeu-concours ») est organisé par FACILITATRIP SAS, 26, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France (ci-après « FacilitaTrip »). La participation au jeu-concours est exclusivement soumise aux conditions de participation suivantes.

2. Participation

2.1. Le concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans. Les employés de la société FacilitaTrip, ainsi que les membres de la famille de ces employés, ne sont pas autorisés à participer.

2.2. La participation au jeu-concours est exclusivement possible pendant la période allant du 6 avril 2017 au 3 mai inclus. La participation au jeu-concours est gratuite

2.3. Pour participer au jeu concours, les participants doivent

« aimer » la page Facebook de FacilitaTrip.fr,
entrer leur adresse courriel par l'intermédiaire de la page Web du concours afin de participer au concours,
planifier un ou des voyages sur le site Facilitatrip.fr avec un départ à partir du 1er juin 2017 et enfin le ou les partager sur leur page Facebook personnelle par l'intermédiaire du logo Facebook présent sur la page « Mes voyages » dans le menu de leur compte FacilitaTrip.

2.4. Seules les personnes satisfaisant aux conditions décrites au point 2.3 peuvent participer au jeu-concours. FacilitaTrip ne peut pas être tenue pour responsable des inscriptions tardives et/ou incomplètes.

2.5. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

3. Déroulement du jeu-concours et remise des lots

3.1. Le lot mis en jeu lors du tirage au sort est exclusivement celui décrit ci-dessous : Un voyage (vols+hôtels) d'une valeur égale ou inférieure à 1 000€ (si nécessaire, la valeur du prix sera convertie dans la monnaie locale conformément au taux de change en vigueur au moment de la réservation). La valeur de ce prix ne peut être utilisée que pour la réservation d'un seul voyage via Facilitatrip.fr, soit la réservation de la combinaison de vols et d'hôtels, toute valeur résiduelle sera annulée. La valeur de ce prix ne pourra notamment pas être utilisée pour les frais de voyage sur place.

Après planification, la réservation du voyage gagnant sera effectuée par Facilitatrip.fr, dans les cinq jours ouvrés suivant la notification du gagnant et sur la base d'un panier vol+hôtel ne dépassant pas 1000€. Si la valeur du voyage planifié gagnant (vols+hôtels) dépasse 1000€,

Facilitatrip ne prendra pas à sa charge les frais supplémentaires.
Il n'y a qu'un seul prix disponible sur tous les marchés participants.

3.2. Le voyage gagnant est désigné par un tirage au sort effectué dans un délai de 1 jour ouvré suivant l'expiration de la durée de l'opération.

3.3. Le gagnant sera informé par téléphone (à renseigner à la création du compte FacilitaTrip) et par mail. Le lot est livré au gagnant par la poste, à l'adresse qu'il a indiquée lors de l'enregistrement. Le tirage au sort a lieu après le 3 mai comme décrit au point 2.2. Le gagnant doit confirmer la réception de la notification, son nom et son adresse dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la notification de gain par l'organisateur, en utilisant les coordonnées spécifiées dans cette notification ; à défaut, le gagnant perd le droit à l'attribution du prix et le prix est attribué à un autre participant du jeu-concours. Le participant doit veiller lui-même à ce que la notification de gain envoyée par FacilitaTrip lui parvienne sur son compte e-mail. La valeur du lot communiquée durant le jeu-concours sur nos différents canaux de communication est convertie, le cas échéant, en devise locale sur la base du taux de change à la date de fin de l'opération.

Le droit au gain ne peut être ni cédé ni transmis. Le lot ne peut pas être converti en espèces, ne peut pas être complété ou modifié. Si le lot, pour quelque raison que ce soit, ne peut pas être mis à disposition, FacilitaTrip se réserve le droit de le substituer par un lot de même valeur.

3.4. FacilitaTrip vous aidera à réserver le voyage, mais n'est pas responsable de l'exécution des arrangements pris.

3.5. Facebook n'a aucun lien avec le jeu-concours et ne constitue aucunement un interlocuteur pour le jeu-concours proposé.

3.6. Les gagnants doivent s'assurer que leur passeport, visa et tout autre document de voyage requis sont valides et à jour pour tout voyage qu'ils organisent avec FacilitaTrip. Si après avoir organisé le voyage avec FacilitaTrip les gagnants se rendent compte que leurs papiers ne sont pas en ordre, FacilitaTrip n'organisera pas d'autre voyage.

3.7. Le ou les prix peuvent être considérés comme un avantage imposable pour le ou les gagnants. Le(s) gagnant(s) seront directement responsables de la comptabilisation et du paiement à toute autorité fiscale compétente de tout passif fiscal découlant de leur prix. Veuillez contacter contact@facilitatrip.fr pour toute question liée au montant imposable pour les rapports aux autorités fiscales.

4. Exclusion de la participation

4.1. En cas de violation des conditions de participation, FacilitaTrip se réserve le droit d'exclure des participants du jeu-concours.

4.2. FacilitaTrip se réserve en outre le droit d'exclure des participants ayant recours à des moyens illicites ou manipulant d'une autre manière les règles de participation pour se procurer un avantage sur les autres participants. Les moyens abusifs incluent notamment l'utilisation de scripts automatiques, d'outils de piratage informatique, de chevaux de Troie,

de virus ou d'autres moyens non autorisés conférant un avantage au participant. Peuvent également conduire à une exclusion le fait d'indiquer des données personnelles inexactes ou l'utilisation de « faux profils ». De a posteriori tels cas peuvent éventuellement également conduire à annuler le gain et/ou à exiger leur renvoi.

5. Fin ou interruption anticipée du jeu-concours

FacilitaTrip est autorisée à interrompre, suspendre ou modifier le jeu-concours de manière anticipée, si des circonstances imprévues, indépendantes de la volonté de l'organisateur compliquent son organisation telle qu'initialement prévue, ou la rendent économiquement déraisonnable pour FacilitaTrip. De telles circonstances incluent, de manière non limitative, l'intervention non autorisée de tiers, des problèmes techniques liés aux matériels ou aux logiciels échappant au contrôle de l'organisateur, ainsi que la violation de droits directement liés à l'organisation du jeu-concours, en particulier l'interférence illicite avec le déroulement du jeu.

6. Transfert de droits

Le participant cède à FacilitaTrip tous les droits d'utilisation, droits voisins et autres droits d'auteur, existants ou futurs, acquis ou à acquérir, sur les photographies et/ou les œuvres photographiques qu'il transmet dans le cadre de sa participation au jeu-concours, aux fins d'une utilisation non exclusive autant de fois que le souhaite FacilitaTrip pour poursuivre l'objet social dans le pays concerné, sans limitation de contenu, de durée et d'étendue géographique.

7. Traitement des données lors du jeu-concours

7.1. FacilitaTrip collecte et enregistre les données éventuellement communiquées par le participant, telles que l'adresse e-mail, le nom, le prénom, l'adresse et autres coordonnées. Les données sont utilisées aux fins de l'organisation et du déroulement du jeu-concours, en particulier afin de désigner le gagnant, l'informer et le faire connaître. Les autres autorisations données ou non par le participant pour l'utilisation de ses données ne sont pas affectées par cette clause.

7.2. Les données sont transmises à des tiers exclusivement dans la mesure nécessaire pour la distribution des prix. En particulier, les données ne sont pas transmises à des fins publicitaires. Le seul cas où FacilitaTrip transmet des données à des tiers sans l'accord du participant est celui d'une obligation légale.

7.3. FacilitaTrip est autorisée à mentionner le gagnant sur ses pages Web, FacilitaTrip.fr, en indiquant le nom d'utilisateur du gagnant lors de la création de son compte client sur facilitatrip.fr.

7.4. Le participant peut révoquer à tout moment son consentement à l'utilisation de ses données personnelles par FacilitaTrip et exiger que celles-ci soient immédiatement supprimées de l'inscription à la participation au concours. La révocation doit être adressée à : contact@facilitatrip.fr

8. Suppression des données

FacilitaTrip supprime les données, à l'exception des données liées au compte utilisateur créé sur facilitatrip.fr, dès que le jeu-concours a pris fin avec le tirage et la remise des lots ou lorsqu'il a été interrompu selon les dispositions de l'article 5, à moins que le participant n'ait donné son consentement à l'utilisation ultérieure de ses données (par exemple en s'abonnant à la newsletter), et sans préjudice des droits du participant mentionnés au point 6.4.

9. Droits concernant le traitement des données

Conformément à la loi sur la protection des données, le participant dispose, à tout moment, d'un droit d'information sur ses données enregistrées ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification, de blocage ou de suppression de ces données. Pour toute question concernant la collecte, le traitement ou l'utilisation des données personnelles, ainsi que pour les demandes de communication, de rectification, de blocage ou de suppression de ces données, le participant est prié de s'adresser à : FacilitaTrip par email contact@facilitatrip.fr

10. Dispositions finales

Tout recours juridique est exclu.

10.1. Le droit français s'applique, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), transposée en droit français.

10.2. Si l'une des dispositions est ou devient non valable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.